RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

HISTOIRE D'ÉVALUATION

Coopération régionale des Outre-mer : des premiers effets structurants

Périmètre **Évaluation à champ large sur le soutien de l'AFD à la coopération régionale des Outre-mer dans les bassins Atlantique, Indien et Pacifique (61 projets)**

Période **Janvier 2019-mars 2025**

Évaluation réalisée par
Pluricité Groupe[1]

Renforcer la coopération régionale des territoires ultramarins vise à favoriser leurs liens avec les pays voisins qui sont confrontés à des défis structurels similaires, dans une perspective de développement durable et d'intérêts mutuels. L'évaluation de l'appui de l'AFD à cette ambition identifie plusieurs conditions et bonnes pratiques pour que les projets de coopération régionale soient porteurs de dynamiques structurantes et pérennes.

Le contexte

La France affirme une ambition politique de coopération régionale qui vise à renforcer l'ancrage des territoires ultramarins dans leur environnement géographique immédiat. L'objectif est double : favoriser un développement endogène plus équilibré, fondé sur des dynamiques de proximité et des enjeux partagés avec les pays voisins, et contribuer au rayonnement de la France et de l'Union européenne dans ces espaces régionaux.

Pour accompagner cette ambition, l'AFD a adopté en 2019 la stratégie « Trois océans », qui englobe les trois bassins océaniques (Atlantique, Indien et Pacifique). Trois axes guident l'action du Groupe :

- La prévention et la gestion des fragilités transfrontalières ;
- L'appui aux dynamiques régionales dans une logique de bénéfices partagés ;
- La valorisation de l'expertise française de proximité au service du développement durable.

Une évaluation, conduite en 2025, propose une lecture d'ensemble de l'action menée par l'AFD depuis 2019 en matière de coopération régionale dans les Outre-mer[2]. Cette Histoire d'évaluation s'intéresse notamment aux aspects d'efficacité et de durabilité des 61 projets financés, ainsi qu'au rôle de l'AFD dans le renforcement de la coopération régionale.

FOCUS

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE COOPÉRATION RÉGIONALE ?

Pour être qualifié de projet de coopération régionale, un projet doit être mis en œuvre dans au moins un des bassins concernés et impliquer a minima un acteur ultramarin français, dans une logique de coopération ou d'échange avec un ou plusieurs États étrangers de la région.

L'acteur ultramarin (secteur public, privé ou associatif, ou organisation régionale) peut être le bénéficiaire direct, mais aussi porter le projet, fournir de l'expertise, ou encore être mobilisé dans le cadre de l'une de ses activités. Tous les secteurs et types de financements sont concernés dès lors qu'il y a une finalité régionale.

Un exemple : dans le cadre du projet Hydromet financé par l'AFD, Météo-France La Réunion a contribué à renforcer les capacités de services météorologiques de pays voisins et partagé son expertise en matière de suivi des cyclones et de modélisation climatique. Cela s'est traduit par une reconnaissance accrue de Météo-France auprès de la Commission de l'océan Indien (COI).



Kiwa est une initiative régionale d'adaptation au changement climatique dans le Pacifique. Ici, un agriculteur de ferme biologique impliqué dans un projet de Kiwa.

© Nicolas Job

Cinq types d'effets structurants

IDENTIFIÉS PAR L'ÉVALUATION

Les signes + symbolisent l'ampleur relative des résultats obtenus grâce au soutien de l'AFD.

Effet n°1 (+) : **renforcement des acteurs ultramarins** en matière de coopération multi-pays

Effet n°2 (+++) : plus grande reconnaissance et meilleure **projection à l'étranger de l'expertise ultramarine française** dans des secteurs clés (biodiversité, santé, gestion des risques naturels...)

Effet n°3 (++) : création de **biens communs régionaux** (outils d'aide à la décision, plateformes techniques, de connaissances, données partagées...)

Effet n°4 (+++) : structuration de **réseaux techniques, scientifiques, économiques et professionnels** qui créent de la confiance et une capacité d'action régionale

Effet n°5 (+) : renforcement de l'intégration des Outre-mer dans les espaces régionaux via une forme de **« diplomatie par le projet »**

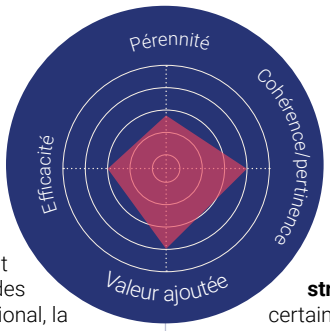
→ **Ces cinq types d'effets forment une trajectoire d'apprentissage et de consolidation progressive pour les acteurs des Outre-mer.**

→ **Ils restent toutefois inégaux et fragiles : les consolider demande d'agir sur le temps long, de prévoir des financements-relais et de favoriser l'intégration de la coopération régionale aux stratégies des institutions existantes.**

[1] Cette fiche est une synthèse produite par l'AFD de l'évaluation menée par Pluricité Groupe.
[2] L'évaluation intégrale sera disponible prochainement dans la collection ExPost de l'AFD.

#MondeEnCommun

Que retenir de l'évaluation ?



Efficacité : 3/5

- **Les projets financés, bien que récents, produisent des effets déjà tangibles**, notamment le renforcement de la projection et de l'insertion des acteurs ultramarins dans leur environnement régional, la valorisation des expertises locales et l'émergence de réseaux de coopération (*voir au recto la typologie des effets constatés par l'évaluation et les exemples ci-dessous*).
- **Les effets sont d'intensité variable selon le degré de maturité des projets** et la manière dont ils ont été conçus (coopération bilatérale ou multilatérale, coopération régionale comme objectif stratégique ou simple composante, etc.).

- **Les principales difficultés qui freinent les projets relèvent avant tout de conditions structurelles** : capacités opérationnelles de certaines maîtrises d'ouvrages ; absence d'instrument financier dédié ; contraintes propres aux bassins ultramarins (éloignement, etc.).

Pérennité : 2,75/5

- La réussite des coopérations régionales repose moins sur la multiplication des projets que sur la **capacité à inscrire l'action dans la durée**.
- Les **opérations les plus performantes** sont celles qui :
  1) suscitent un engagement fort des États, territoires ultramarins et partenaires régionaux autour d'objectifs partagés,
  2) produisent à la fois des bénéfices locaux et des effets régionaux,
  3) s'appuient sur un équilibre entre expertise technique et engagement politique.

- **Les effets de la coopération régionale demeurent fragiles** : leur consolidation dépend largement de la capacité des acteurs à prolonger les dynamiques engagées au-delà des projets, à institutionnaliser les résultats obtenus et à mobiliser des financements et des dispositifs d'animation dans la durée.
- **La coopération régionale repose encore sur des ressources limitées et dispersées** entre plusieurs instruments de financement qui n'ont pas été conçus spécifiquement pour cet objet. Les outils existants demeurent modestes en volume et insuffisamment articulés à des trajectoires de financement de plus long terme.

Cohérence & pertinence : 4/5

- **Le soutien à la coopération régionale est devenu un axe stratégique crédible de l'action de l'AFD** dans les Outre-mer. Cette ambition est aujourd'hui reconnue par ses partenaires comme pertinente et légitime, en cohérence à la fois avec les priorités françaises et européennes et avec les enjeux communs auxquels sont confrontés les territoires ultramarins et leurs voisins.

- **Cette stratégie demeure encore insuffisamment inscrite dans une vision partagée** de la coopération régionale entre l'État, les collectivités ultramarines et les autres acteurs concernés.
- **L'intérêt du secteur privé ultramarin** (qui ne représente que 2% des bénéficiaires de la coopération régionale) **reste à développer**, tandis que certaines organisations de la société civile peinent à accéder aux dispositifs de coopération régionale.

Valeur ajoutée de l'AFD : 4/5

- L'AFD a démontré sa **capacité à faire émerger, soutenir et animer des coopérations régionales**.
- L'AFD est **à la fois bailleur, partenaire technique et médiateur institutionnel**. Certaines opérations qu'elle soutient participent à une forme de diplomatie technique, « par le projet », fondée sur la confiance, la compétence et la proximité.

- **Certains acteurs ultramarins peinent à identifier clairement les modalités d'intervention et les opportunités** que l'AFD peut offrir. Ceci peut limiter l'appropriation de sa stratégie et son effet d'entraînement auprès d'un public plus large d'acteurs ultramarins.

TROIS **EXEMPLES** DE PROJETS

Effet n°2 / Projection de l'expertise : le projet pilote **CARIBSAN** a posé les bases du déploiement d'une technologie verte innovante pour traiter les eaux usées, testée en Martinique et en Guadeloupe. Porté par l'Office de l'eau martiniquais, le projet a positionné des opérateurs antillais comme référence régionale de cette technologie. CARIBSAN II, en cours d'instruction, prévoit une extension à trois pays de la Caraïbe.

Effet n°3 / Création d'un bien commun régional : dans le Pacifique, le projet **ROSSP** a contribué à structurer un réseau régional de surveillance épidémiologique (mise en commun de données, normalisation des protocoles sanitaires, création d'une communauté technique animée au niveau régional).

Effet n°4 / Dynamique de réseau : piloté par l'Agence nationale de la recherche (ANR), le projet **SIOMPA** développe une coopération scientifique transfrontalière sur les aires marines protégées dans l'océan Indien, une problématique commune à plusieurs États de la zone.

RECOMMANDATIONS

- → Sécuriser la création et la dotation d'un **instrument financier dédié** à la coopération régionale ;
- → Renforcer les **cofinancements européens et multi-bailleurs** afin d'accroître l'effet levier et la capacité d'intervention sur des projets régionaux d'envergure et structurants ;
- → Transformer les **pratiques de mise en œuvre** des projets de coopération régionale :
  - → intégrer dès la conception des projets les conditions de leur appropriation, de leurs retombées pour les Outre-mer et de leur inscription dans la durée ;
  - → consolider le pilotage et le suivi-évaluation régional des projets de coopération ;
  - → élargir et diversifier la base d'acteurs ultramarins mobilisés, notamment le secteur privé.
- → Structurer et animer des **espaces de dialogue stratégique réguliers à l'échelle des bassins** pour aligner les priorités, arbitrer collectivement les enjeux de coopération régionale et renforcer la cohérence de l'action française dans les bassins.

ALLER PLUS LOIN : Évaluation à champ large sur le soutien de l'AFD à la coopération régionale des Outre-mer, prochainement disponible sur afd.fr

CONTACTS : Marie CERCEAU (cerceaum@afd.fr), Bruno DE REVIERS (dereviersb@afd.fr), Sabrina DUFOURMONT (dufourmonts@afd.fr)

Juillet 2026 © Icônes : Freepik - Kalashnyk - Fragneel - Freepik - Dinosoft Labs - Unicon Labs - Noomtah et Karyative via FlatIcon.com.